d'une même catégorie à fermer en même temps. Refusez-vous à toutes exceptions individuelles. Sinon, vous allez faire en France une foule de mécontents et de [illegible] et vous condamner à entretenir une armée formidable d'inspecteurs du travail. Il faut donc modifier l'article 3.

M. Pauzet, *rapporteur*, combat toute modification. Le texte de la Commission peut, dit-il, en principe que le jour du repos soit le dimanche, mais il n'a pour but que d'amener aux ouvriers le repos hebdomadaire et non d'imposer aux citoyens l'obligation de ne pas travailler le dimanche. La loi est faite pour les ouvriers, non pour les patrons. (Très bien à gauche.)

Le paragraphe 1er de l'art. 2 est adopté.

M. Pontbriand de Chamaillard demande la suppression du paragraphe 2 qui établit des exceptions si larges qu'elles équivaudraient à la mise en échec de la loi tout entière. (Très bien à droite.)

M. Prevet. — Les dérogations au repos du dimanche ne seront autorisées qu'à bon escient et avec des garanties sérieuses.

M. Pontbriand de Chamaillard. — C'est seulement avec le repos collectif que la loi sera appliquée. Le repos par roulement est un leurre. Je demande donc que le bénéfice de ce repos par roulement ne soit accordé qu'aux industries énumérées à l'art. 3.

La première partie du paragraphe 2 est adopté jusqu'aux mots « ou compromettraient le fonctionnement normal de cet établissement. »

M. Delahaye demande la suppression de ces mots, les établissements visés par eux étant si nombreux que leur admission à la dérogation aboutira à la non-application de la loi.

Après intervention de M. Prevet, *rapporteur*, le Sénat, par 253 voix contre 45 sur 298 votants, décide que le repos peut être donné soit constamment, soit à certaines époques seulement, un autre jour que le dimanche, à tout le personnel de l'établissement.

INCIDENT

M. Delahaye. — Je proteste contre la faculté de faire le repos du dimanche midi au lundi midi et j'en demande la suppression ou tout au moins que le repos ait lieu du dimanche 9 heures du matin au lundi 9 heures. Il ne faut pas consacrer le saint lundi, ce serait une prime à l'alcoolisme tandis que la suppression du dimanche est une confiscation du droit de l'individu.

M. Strauss. — Ce que vous voulez, c'est qu'on aille à la messe le dimanche matin. (Exclamations à droite.)

M. Delahaye. — Et quand cela serait! Ne vous proclamez-vous point en toutes circonstances les partisans de la liberté de conscience? (Très bien, très bien à droite.)

M. de Chamaillard. — Et vous voulez empêcher les ouvriers qui le désirent d'aller à la messe! (Très bien à droite.)

Le texte de la Commission est adopté. La fin et l'ensemble de l'article 2 sont adoptés après un échange d'observations entre MM. Reymond, Fortier, Tillaye et le ministre du Commerce.

L'ARTICLE 3

L'article 3 est adopté. Cet article 3 énumère les catégories admises à donner le repos hebdomadaire par roulement.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi 2 h. — La séance est levée à 6 heures 30.

APRÈS LA SÉPARATION

La liquidation des pensions de retraite

Paris, 29 juin. — Le ministère des cultes publie la note suivante :

« Le nombre des demandes adressées par des ministres du culte catholique aux préfets du 14 mai au 24 juin s'est élevé à 2,910, dont 1,168 pour pensions et 1,742 pour allocations.

» La statistique précédente arrêtée au 13 mai comportait 31,376 demandes; le nombre des demandes reçues dans les préfecture au 24 juin était donc, en définitive, de : 31,376+2,910 = 34,286.

» Dans un seul département, celui des Côtes-du-Nord, le nombre des demandes est encore inférieur à 10 p. 100 de l'effectif des ecclésiastiques pouvant prétendre à pension ou à allocation; il reste inférieur à 50 p. 100 dans la Dordogne et dans la Savoie.

» La proportion du nombre des demandes par rapport à celui des ecclésiastiques varie de 50 à 90 p. 100 dans 29 départements et elle dépasse 90 p. 100 dans les 56 départements ci-après : Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, territoire de Belfort, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Corse, Creuse, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Vosges.

» Pour l'ensemble de la France, le nombre des ministres du culte catholique, qui par des requêtes adressées aux préfets directement ou par l'intermédiaire des évêques ont réclamé l'application de la loi de séparation à leur profit, représente 90 pour cent de l'effectif des ecclésiastiques qui ont droit à pension ou allocation en vertu de cette loi (38,000 environ).

» Il a déjà été liquidé par le ministre des Cultes 29,370 pensions ou allocations; ce chiffre se décompose ainsi :

» Pensions viagères, 12,975; allocations de quatre ans, 5,849; allocations de huit ans, 10,545. »

VOUS ÊTES PROPRIETAIRE

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer?

Vous trouverez aisément des acheteurs ou des locataires, si ou le savez. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU PALAIS-BOURBON

Le groupe de l'arbitrage international

Paris, 29 juin. — Le groupe parlementaire de l'arbitrage a tenu aujourd'hui sa deuxième séance à la Chambre des députés. Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec la Douma, le groupe a adressé au président du Parlement russe un télégramme pour le féliciter de la constitution à la Douma d'un groupe analogue à celui du Parlement français.

M. Messimy, député de Paris a développé ensuite sa motion en faveur d'une limitation des dépenses militaires, motion soutenue par MM. de Pressensé, Dubois et plusieurs autres membres. Le groupe à l'unanimité a adopté un vœu en faveur de l'étude nationale et internationale de la limitation des armements. Il a décidé notamment que cette question serait discutée à la prochaine conférence de Londres à laquelle prendront part plus de 500 représentants des Parlements de tous les pays.

AU LUXEMBOURG

Les sous-officiers rengagés

M. Boudenoot, rapporteur de la commission sénatoriale de l'armée a déposé sur le bureau du Sénat un rapport favorable à l'adoption du projet voté par la Chambre et tendant à l'augmentation du nombre de places de sous-officiers rengagés dans l'armée métropolitaine.

FAITS DIVERS

LE BANDITISME EN ALGÉRIE

Près de Kroubs, un propriétaire est tué, deux gardiens grièvement blessés et une centaine de bœufs sont volés

Constantine, 29 juin. — Un audacieux acte de banditisme a été commis, la nuit dernière, à Elaria, commune du Kroubs. Une trentaine de chaouïas (bandits originaires des hauts plateaux), entourèrent l'habitation d'un propriétaire, nommé Lakdar, qui avait loué de grandes étendues de terres appartenant à la Compagnie algérienne.

Ils réveillèrent le propriétaire et les gardiens. Comme ceux-ci voulaient les mettre en fuite, les bandits lancèrent des blocs de pierres énormes contre les gardiens, qui ripostèrent par des coups de feu.

Les malfaiteurs n'en enlevèrent pas moins une centaine de bœufs. A leur tour, ils firent pleuvoir une véritable grêle de balles sur les assiégés.

Le propriétaire a été tué, deux gardiens grièvement blessés.

L'émotion produite par cet audacieux attentat est d'autant plus vive que les coupables restent introuvables.

Une enquête est ouverte.

FAUX MONNAYEURS CATALANS

Une fabrique est découverte à Barcelone

Londres, 29 juin. — Le correspondant de l'*Express* à Madrid donne des détails sur la fabrique de monnaie découverte récemment à Barcelone. Douze personnes ont été arrêtées; l'un d'elles s'est pendue dans sa cellule. La fabrique était admirablement agencée et 750.000 francs de lingots d'argent ont été saisis, ainsi que 10.000 douros nouvellement fabriqués. L'imitation était parfaite et l'alliage employé était le même que celui de l'Etat. Les faux monnayeurs se contentaient du bénéfice honnête que l'Etat fait sur la valeur réelle de l'argent et celle fictive des pièces émises.

DRAME EN WAGON

On retrouve sur la voie ferrée le corps horriblement mutilé d'un entrepreneur.

On signale de Marseille un crime mystérieux qui, par bien des circonstances, rappelle la fin tragique de M. Durel, l'entrepreneur genevois, assassiné entre Lyon et Genève.

Mardi matin, un poseur de la voie découvrait sous le tunnel de la Nerthe, un corps affreusement déchiqueté, que des papiers trouvés sur lui permirent de reconnaître pour être celui de M. Marius Poulet, entrepreneur à Beaucaire.

Au premier moment, un accident ou un suicide furent considérés comme probables; mais les premiers éléments recueillis par l'enquête laissaient croire à un crime.

Le négociant, que des amis ont rencontré dimanche soir à l'exposition coloniale, était en possession d'une somme importante qui n'a pas été retrouvée. D'autre part, des lettres qu'il adressait à sa famille ne laissent aucun doute sur son état d'esprit et écartent toute idée de suicide.

D'après les premières indications on supposerait donc que l'entrepreneur a dû être assassiné en wagon, dévalisé, puis jeté sur la voie et écrasé ensuite par un des nombreux trains qui circulent sous le tunnel de la Nerthe.

Mais les constatations médicales n'ont pu, jusqu'à présent, fournir à ce sujet aucune indication.

Le corps de M. Poulet a été découvert alors qu'il était réduit en bouillie, à tel point qu'il fut impossible au docteur Dufour de diagnostiquer non seulement si la mort précéda ou suivit la chute, mais même qu'elle fut cette mort.

A défaut d'indications précises, on s'est efforcé d'établir les faits et gestes de M. Poulet pendant la journée de mardi.

Le seul point acquis est que M. Poulet se trouvait dimanche soir à l'exposition coloniale en compagnie d'un individu avec lequel il s'exprimait en provençal. Rencontré par des amis connus à Tarascon et qui habitent actuellement Marseille, la victime dit à l'un d'eux, M. Lubret père : « Si tu vas à Beaucaire, préviens ma femme que je ne rentrerai pas avant la semaine prochaine. J'ai encore du travail pour huit jours. » Et il prit congé d'eux.

On s'est donc remis à la recherche de cet individu mystérieux et on l'a retrouvé : c'est un menuisier de Marseille avec qui M. Poulet dîna dimanche soir.

Le menuisier a rapporté que seul il avait pris le train pour rentrer chez lui vers minuit. En faisant son récit au fils de la victime, il y ajoutait ce propos étrange : Ton père m'a dit, en me quittant, qu'il allait se suicider. »

Voilà où on en est.

NAVIRE DISPARU

Marseille, 29 juin. — On se montre très inquiet dans certains milieux de notre ville sur le paquebot *America*, de la Compagnie de navigation Cyprien Fabre, qui est parti à destination de New-York. Après avoir embarqué de nombreux émigrants italiens, le vapeur *America*, qui est passé le 11 juin aux îles Açores, n'a donné depuis aucune nouvelle. Le navire aurait dû arriver à New-York le 23 juin. L'*America*, qui est commandé par le capitaine Buet, est monté par 38 hommes d'équipage.

L'AFFAIRE THAW-WITHE

New-York, 29 juin. — Il paraît que M. Thaw s'était rendu en Angleterre le 24 avril, par le *Kaiser-Wilhelm-II*, à bord duquel sa sœur, la comtesse de Yarmouth, se trouvait aussi.

On dit que ses conversations sur le paquebot laissaient croire que son mariage avait été malheureux et qu'il avait l'intention de se séparer de sa femme.

Cependant, il ne resta en Angleterre que quelques jours, retournant à New-York le 11 mai, à bord du *Kaiserin-Augusta-Victoria*.

La *New-York Tribune* dit que M. Thaw refuse d'invoquer pour sa défense un accès de folie passagère et que ses avocats plaideront l'homicide justifiable.

VOL DE 20.000 FRANCS DE BIJOUX

Paris, 29 juin. — Il y a une quinzaine de jours environ, un jeune homme de mise élégante se présentait chez un grand bijoutier de la rue Laffitte, et après avoir décliné ses titres et qualités, — c'est le fils d'un architecte des plus connus de Paris, — se faisait remettre à condition pour 20,000 francs de bijoux qu'il devait, disait-il, montrer à l'un de ses amis de province qui était à la veille de se marier.

Sans la moindre difficulté, le joaillier acquiesça à ce désir et délivra les bijoux. Plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'il entendît parler du fils de famille. Ne le voyant pas revenir, il fit alors prendre quelques renseignements sur ce nouveau client, et l'on jugea son étonnement lorsqu'il apprit qu'il avait été victime d'une escroquerie. Repoussé par sa famille, qui s'est enfin lassée de payer des dettes toujours renouvelées, ce jeune homme se livrait depuis longtemps aux expédients les plus condamnables et aux manœuvres les plus louches pour subvenir aux prodigalités d'une jeune demi-mondaine avec laquelle il entretient des relations. Il avait pris les bijoux à condition, soi-disant pour les soumettre au choix de l'un de ses camarades, mais en réalité, il les avait revendus pour la moitié de leur valeur.

Le bijoutier n'a pas hésité à déposer une plainte entre les mains de M. Tanguy, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, qui a avisé le service de la sûreté.

RESTITUTION

Paris, 29 juin. — Une dame de mise correcte et d'un certain âge, disant se nommer Marie Guitton et habiter rue des Poissonniers, se présentait avant-hier, dans la soirée, au commissariat de police de la Goutte-d'Or et remettait au secrétaire de service un réticule qu'elle venait, disait-elle, de trouver dans la rue Ordener. Elle se retirait ensuite précipitamment.

Quelques heures plus tard, Mme Léonie Leroy, rentière, rue du Faubourg-Saint-Denis, pénétrait chez le commissaire et lui demandait si, par hasard, on ne lui aurait pas remis un réticule qu'elle croyait avoir perdu sur la voie publique et qui contenait un trousseau de clefs, un mouchoir, quelques bijoux et un portefeuille renfermant mille francs en billets de banque.

Tous ces objets se trouvaient dans le réticule, hormis les bijoux et les mille francs. D'autre part, il fut reconnu que l'adresse de la pseudo-Marie Guitton était fausse. Mme Leroy allait déposer une plainte contre cette dernière lorsque celle-ci, apparemment à une passante de Paris, entra en poste de police et remit au commissaire le portefeuille et les bijoux. Le tout, a-t-il dit, lui avait été remis, à titre de restitution, par une femme sur laquelle il a refusé de donner le moindre renseignement.

ACCIDENTS D'AUTOMOBILE

Hier matin, à Limonest, à dix kilomètres de Lyon, une collision s'est produite entre une automobile et une voiture de livraison. Le conducteur de cette dernière, nommé Henri Hapnéquin, âgé de 45 ans, relevé grièvement blessé, est mort deux heures après son transport à l'hôpital.

— Hier après-midi, la route nationale qui passe à Marboué (Eure-et-Loir) était sillonnée d'innombrables automobiles venant du circuit de la Sarthe et rentrant vers Paris.

Au moment où une femme de soixante-douze ans, Mme veuve Toraille, traversait la route, deux de ces voitures arrivèrent à toute vitesse; la première tamponna la malheureuse femme, qui tomba à terre et sur laquelle passèrent les deux véhicules.

Ce n'est que quand la deuxième voiture se fut éloignée et que le nuage de poussière qu'elle soulevait fut dissipé, que l'on aperçut le corps de Mme Toraille, littéralement écrasé sur le milieu de la chaussée.

Les autos étaient déjà loin. Des ouvriers ayant pu apercevoir leurs numéros, mais pas leurs lettres, on télégraphia aussitôt à Bonneval. Les voitures avaient disparu.

PETITES NOUVELLES

DE L'INTERIEUR

Paris. — Le bulletin de santé d'aujourd'hui signale une amélioration dans l'état de M. Rousse, de l'Académie Française.

Nice. — Le Syndicat des Commissionnaires en bestiaux, en présence des atermoiements de la municipalité pour l'agrandissement des abattoirs, a suspendu l'abatage des bestiaux jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée.

La Rochelle. — Un violent incendie a détruit aujourd'hui la plupart des établissements du chantier de construction. Il y a environ 300,000 francs de dégâts.

DE L'EXTERIEUR

Vienne. — On assure que le roi Pierre Ier a l'intention d'aller dans le courant du mois prochain à Saint-Pétersbourg et à Rome faire des visites ayant un caractère privé, à ses belles-sœurs, la grande-duchesse russe Militza, la duchesse de Leuchtenberg et la reine Hélène.

Madrid. — Le décret nommant M. Perez Caballero, ministre des affaires étrangères en remplacement du duc d'Almodovar, paraîtra demain.

Bruxelles. — On dit que le roi Léopold a l'intention de nommer des ministres plénipotentiaires de l'Etat libre du Congo en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Londres. — Au cours des manœuvres navales à bord de l'*Essex*, un canon a éclaté, tuant un homme et en blessant plusieurs autres. Le navire a été dirigé sur Plymouth.

— M. Tittoni, au cours d'une audience qu'il a eue hier soir, a remis au roi, avec ses lettres de rappel, une lettre autographe du roi d'Italie.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du vendredi, 29 juin

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à huit heures, sous la présidence de M. Lejeune-Mulliez, maire. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de MM. Barbieux et Dumand, qui se sont fait excuser. M. Dubois est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars dernier est adopté sans observations.

Compte administratif et de gestion de 1905. — Recettes, 84.506 fr. 17; dépenses, 81.301 fr. 84; excédent, 3.235 fr. 33; excédent de l'exercice précédent, 7.429 fr. 79; au total 10.715 fr. 12. — Approuvé.

Le Budget du Bureau de bienfaisance se balance comme suit: Recettes, 36.437 fr. 22; dépenses, 30,251 fr. 91; excédent, 6.235 fr. 31, à ajouter à celui de l'exercice précédent, qui est de 634 fr. 91, ce qui fait un reliquat de 6.870 fr. 22.

Le Budget additionnel de 1906, s'élève, en recettes, à 13.183 fr. 38, et en dépenses à 11.144 fr. 94. L'excédent est de 2.043 fr. 89.

M. le Maire dit que le budget de 1907, qui vient d'être distribué imprimé à tous les conseillers, ne doit pas avoir été assez étudié; il prie l'assemblée d'en ajourner la discussion à une séance extraordinaire qui aura lieu sous peu. Le Conseil se range à son avis.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote la taxe vicinale en remplacement de la taxe en prestation.

Taxes irrécouvrables. — M. le Secrétaire donne lecture des taxes irrécouvrables s'élevant à 58 fr. 63.

Questions de voirie. — Un avis favorable est donné au plan d'alignement des chemins vicinaux.

La Compagnie du Nord est autorisée à placer une conduite d'eau de 30 mètres de longueur, rue de la Gare, moyennant une redevance annuelle de 3 francs.

Les secours et subsides. — Une somme de 50 francs est accordée à la société des *Joyeux Cyclistes* de la Planche-au-Riez, pour l'organisation d'une fête au profit des pauvres.

A l'occasion du succès obtenu par la société de gymnastique l'*Espérance*, une somme de 100 francs lui est allouée pour un an.

Une indemnité de résidence de 100 francs est accordée à un instituteur; deux autres demandes analogues sont ajournées.

Le service médical scolaire. — Il est ensuite donné lecture d'une circulaire de M. le Préfet du Nord prescrivant l'installation d'un service médical scolaire. M. le Maire dit que toutes les mesures nécessaires sont prises dans les écoles et demande l'autorisation d'écrire à M. le Préfet dans ce sens, ce qui est accepté.

— Le Conseil décide de se servir de vieux grès disponibles pour faire les accotements des chemins vicinaux 143 et 144.

Les traitements du personnel de la Mairie. — Une longue discussion. — M. Albert Lejeune, employé à la Mairie, fils de M. le Maire, demande une augmentation de traitement.

M. Bernache dit que les deux employés de la Mairie devraient avoir une besogne régulière et fixe.

M. le Maire appuie la demande de son fils; il déclare que M. le Secrétaire ne peut suffire seul à la besogne.

M. Lanam déclare que, seul, M. le Maire a le droit de prendre telle décision qu'il juge convenable.

M. Dubled est d'avis que, pour éviter toute critique, il serait à désirer qu'aucun conseiller n'ait un membre de sa famille employé à la Mairie.

M. le Maire objecte que ce n'est pas là une raison sérieuse et déclare partager l'avis de M. Bernache.

M. Dubled. — Il ne faut pas hésiter à prendre une solution, car l'on a déjà assez crié dans le parti que chacun fait ce qu'il peut pour caser les siens.

Un conseiller: On ne fait jamais que suivre l'exemple des autres!

M. Dubled. — Nous devons faire mieux que les autres pour éviter toute critique.

M. le Maire réplique à M. Dubled en lui faisant observer que si son fils se trouvait sans emploi, il aurait beaucoup de peine d'en trouver, parce qu'il est le fils d'un socialiste.

M. Dubled. — Les patrons ne s'occupent plus de ça, car ils savent bien que tous les ouvriers sont socialistes! La preuve c'est que mon fils a été embauché ces jours derniers dans une usine. Je suis assez connu cependant. J'insiste pour que le Conseil prenne une décision.

Plusieurs conseillers font observer à M. le Maire qu'il arrive assez fréquemment que des personnes se présentent à la Mairie, sans y trouver d'employé.

M. le Maire répond que les employés doivent quelquefois quitter les bureaux pour aller soit à la préfecture ou dans d'autres mairies voisines chercher des renseignements.

M. Jovenaux. — Les gardes sont là pour faire les courses.

M. Bevernage. — On ne saurait pas dire que nous sommes un Conseil socialiste; nous discutons dans le vide et nous ne faisons qu'accuser les employés de ne pas travailler.

M. le Maire déclare qu'il va se retirer pour laisser discuter librement les conseillers.

M. Vignier prend la présidence.

M. Mille dit que si le Conseil vote l'augmentation demandée par le fils de M. le Maire, il faut qu'il y ait toujours pendant les heures d'ouverture des bureaux de la Mairie, un employé pour recevoir le public.

M. Dubled demande quels sont les services qui appellent si fréquemment les employés hors des bureaux de la Mairie. Je regrette, dit-il, que M. le Maire se soit retiré, car je ne crains pas de dire ce que je pense.

M. Vignier. — Il faut que chaque fois qu'un conseiller se présente à la Mairie, il y ait un employé pour le recevoir et lui donner les renseignements qu'il vient demander.

M. Dubled. — Beaucoup causent du fils de M. le Maire et l'accusent d'être souvent absent de son bureau, mais en séance ils ont peur de dire leur façon de penser.

M. Jovenaux demande qu'à l'avenir le maire ou l'adjoint soit à la Mairie, tous les jours, de 11 heures à midi. De cette façon, on ne devra plus courir de droite ou de gauche pour obtenir une signature.

M. Vignier fait décider par le Conseil qu'aucun des employés de la Mairie ne pourra désormais quitter les bureaux pendant la journée. Il ajoute que M. le Maire et lui ne pourront pas toujours se déranger.

M. le Maire rentre en séance, et sur la proposition de M. Vignier, les émoluments de M. Albert Lejeune, qui étaient de 700 francs, sont augmentés de 300 francs par an.

M. Dubled dépose trois vœux. 1. Il demande la suppression des 28 et 13 jours. S'ils étaient maintenus, l'Etat devrait accorder une gratification aux hommes et une loi devrait obliger les patrons à occuper leurs ouvriers retour du régiment; 2. Que toutes dispositions soient prises pour que les enfants fréquentant les écoles laïques; 3. Vœu tendant à la suppression des fêtes religieuses et à leur remplacement par des fêtes laïques et par la fête du travail du 1er mai.

M. Berrave demande que tous les noms des membres du Conseil municipal figurent à côté de ceux des membres du Bureau de bienfaisance sur la plaque qui sera placée au frontispice des maisons des Petits-Ménages. Le Conseil donne un avis favorable.

M. Mille demande que les écoles soient ouvertes le matin une demi-heure plus tard.

M. Bernaye réclame un crédit pour l'achat de livres à la bibliothèque du Capreau.

M. Mille fait voter par le Conseil l'achat d'un objet d'art qui sera offert à l'Association des élèves des écoles communales du Capreau pour sa tombola.

Le huis-clos est prononcé à dix heures. Le Conseil établit, en séance secrète, la liste des vieillards, infirmes et incurables qui seront assistés, à partir du 1er janvier prochain, en vertu de la nouvelle loi. Il donne un avis favorable à la demande de plusieurs soldats sceatiens de famille.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 29 juin 1906.

2 h. soir, 14° au-dessus de zéro. — 768, variable.
5 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 764, variable.
9 h. soir, 11° au-dessus de zéro. — 765, variable.

Samedi 30 juin.

Minuit, 9° au-dessus de zéro. — 766, variable.
2 h. matin, 6° 1/2 au-dessus de zéro. — 767, variable.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LE CONGRÈS DES MINEURS A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 29 juin. — Le Congrès des mineurs a discuté ce soir la proposition de M. Bouchard, relative à l'application du suffrage universel aux questions économiques. Il a adopté à l'unanimité le rapport où il est dit que l'adoption et l'application de ce principe sera la forme de la propriété dans la société de l'avenir.

Le Congrès demande que la loi sur les accidents de travail soit modifiée et que l'indemnité soit due à partir de l'accident; il demande également que l'asphyxie dans une mine soit considérée comme un accident.

Le rapport sur les délégués mineurs, réclamant pour eux un traitement fixe, l'assimilation à la loi de 1898 sur les accidents et qu'on leur fournisse tous les accidents de travail, est adopté.

M. Merset et Meulien, secrétaires des syndicats confédérés sont arrivés ce soir.

EN RUSSIE

La Douma. — L'examen du projet sur les réunions publiques

Saint-Pétersbourg, 29 juin. — La Douma s'est occupée aujourd'hui de la question des réunions publiques. Les socialistes et quelques membres de la gauche ont violemment attaqué le préfet, comme étant antilibéral. Ils ont reproché au gouvernement la répression énergique de certains meetings révolutionnaires. Les modérés ont réfuté les assertions socialistes; l'un d'eux s'est écrié : Tout peuple doit traverser des étapes parlementaires avant d'atteindre les pleines libertés réelles, politiques et sociales.

La séance a été ensuite levée, les membres de l'assemblée n'étant pas en nombre pour la discussion d'une interpellation sur la peine de mort infligée à un agitateur révolutionnaire.

Désordres à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 29 juin. — Des désordres se sont produits dans un quartier de Saint-Pétersbourg provoqués par 2.000 ouvriers. La police est intervenue; cinq ouvriers et un agent ont été blessés.

Six condamnations à mort

Varsovie, 29 juin. — La cour martiale a condamné six ouvriers à la peine de mort pour une attaque à main armée.

Les attentats

Varsovie, 29 juin. — Cet après-midi, à cinq heures, le colonel Muradoff, chef de la gendarmerie des chemins de fer, passait en voiture lorsqu'un inconnu jeta une bombe tuant le cheval, blessant grièvement le cocher et un gendarme, et légèrement le colonel.

LE COURS DE LA RENTE

Paris, 29 juin. — Il convient de faire remarquer que la Rente a coté aujourd'hui le cours de 96 fr. 95 à terme et 96 fr. 30 au comptant. Ces cours sont les plus bas qu'on ait vus depuis 13 ans, soit depuis 1893, exception faite pour le 20 février 1904, où la Rente descendit à 94 fr. à l'occasion de la déclaration de guerre russo-japonaise.

LE SERVICE MILITAIRE ET LES TRAVAUX DE LA MOISSON

Paris, 29 juin. — Le ministre de la Guerre a décidé qu'en raison des travaux de la moisson, et de la pénurie des travailleurs agricoles, des ajournements de périodes d'exercices seraient accordés exceptionnellement, cette année, sans limitation de nombre, aux cultivateurs et ouvriers agricoles qui en feront la demande.

LE VOL DE DOCUMENTS MILITAIRES A AVIGNON

Marseille, 29 juin. — Pélissier, le principal auteur du vol des documents militaires à l'état-major d'Avignon, qui avait été extradé de Belgique, est arrivé aujourd'hui à Marseille où il a été écroué à la prison militaire du fort Saint-Nicolas.

Pélissier passera dans le courant du mois de juillet, devant le Conseil de guerre.

UN ENGIN SUSPECT A VERSAILLES

Versailles, 29 juin. — On a trouvé, dans le parc qui entoure le palais de justice, un engin suspect composé de trois cartouches enfermées dans un étui et reliées par des fils de cuivre.

CONTRE LOURDES ET PARAY-LE-MONIAL

Paris, 29 juin. — Dans la *Lanterne*, M. Varenne demande la fermeture de la Grotte de Lourdes, du Sacré-Cœur de Montmartre et du sanctuaire de Paray-le-Monial.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Reims, 29 juin. — Une famille américaine composée de cinq personnes, se rendait de Reims à Metz en automobile, lorsque sur la route de Pargny, en pleine vitesse, la voiture dérapa et alla buter contre un arbre. Les voyageurs furent projetés sur le sol. Une dame fut grièvement blessée au bas-ventre; les autres voyageurs reçurent des contusions. L'automobile est complètement démolie.

REVOCATION D'UN MAIRE

Bordeaux, 29 juin. — M. de Saint-Laurent, maire de Saint-Gervais, suspendu à la suite des incidents survenus à l'occasion des inventaires, vient d'être révoqué.

UNE IMPORTANTE ARRESTATION

Clermont-Ferrand, 29 juin. — Le parquet d'Ambert vient d'arrêter le nommé Quatresous, gendre de M. Chèle, qui a été assassiné il y a quatre jours, avec sa femme et sa fille, à Varegnat. Quatresous serait un des auteurs du triple assassinat.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU CHILI

Santiogo-de-Chili, 29 juin. — M. Pedro Monat est élu président de la République.

LE KHÉDIVE D'ÉGYPTE EN FRANCE

Vienne, 29 juin. — Le Khédive d'Egypte est parti pour Paris.

LA CONVERSION DE LA RENTE ITALIENNE

Rome, 29 juin. — La Chambre et le Sénat ont approuvé le projet de conversion de la rente italienne.

LA TEMPÊTE

Douvres, 29 juin. — Une tempête sévit sur la Manche. Le paquebot *Pas-de-Calais* a eu une pénible traversée. Un quart d'heure après sa sortie de Calais, la mer lui avait enlevé une de ses chaloupes et causé d'autres dégâts sur les ponts.

Le vapeur à turbines *Queen*, parti cet après-midi de Douvres a été obligé de se rendre à Boulogne.

Honfleur, 29 juin. — Le *Château-Villars*, canot de la Société Centrale de sauvetage, est sorti aujourd'hui à onze heures, par très mauvais temps, et a sauvé les cinq hommes d'un canot des ponts-et-chaussées, qui était parti en dérive du Havre.

A Dunkerque

Une violente tempête s'est abattue vendredi matin sur Dunkerque, les arbres des parcs et des squares ont beaucoup souffert; plusieurs ont été brisés. Des cheminées sont endommagées et le vent très violent, a jonché les rues de pannes et de tuiles. A la plage, les cabines et kiosques ont également souffert.

Neuf bateaux pêcheurs de la flottille de Gravelines se sont mis à la côte vers quatre heures, entre Gravelines et la pointe du Gros-Banc.

Les journaux de Paris de samedi matin

Paris, 30 juin 1906.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

De la *Petite République*:

« La révolution monte en Russie, et après avoir successivement entraîné presque toutes les classes de la société, elle s'empare plus particulièrement de l'armée. Le Charisme a mis le doigt dans l'engrenage, il n'a d'autre ressource que d'aller jusqu'au bout.

» La Douma, en dépit des précautions prises pour diminuer ses pouvoirs, est à cette heure, la seule autorité qui reste debout. Le Czar gouvernera sur ses indications ou ne gouvernera pas. La seule chose qui pouvait lui permettre l'espoir chimérique d'une résistance, l'armée, lui échappe. On peut étouffer une sédition; mais vouloir en réduire cinquante, c'est tenter de vouloir arrêter un fleuve avec une digue. »

NOS FINANCES

Du *Gaulois*:

« On l'a souvent dit aux maîtres de la République: « Vous pouvez tout assoupir, tout souiller, tout détruire dans l'ordre moral ou traditionnel, mais quand vous toucherez aux intérêts, vous connaîtrez la limite de la patience de vos propres amis; la conscience se soumet, la bourse se révolte. »

» Assurément, ce n'est pas là l'indice d'une mentalité très haute, mais, depuis bien des années, ceux qui auraient pour devoir d'élever les esprits, en sont efforcés d'abaisser les caractères.

» Leurs enseignements ont porté leurs fruits; on a désertés l'Eglise et la Bourse est devenu le temple recommandé par l'Etat; les intérêts se montrent récriminants; c'était prévu. »

Du *Matin* (M. Harduin):

« Si les Français vont maintenant payer plus de 4 milliards d'impôts en attendant mieux, s'ils sont menacés, grâce à l'impôt sur le revenu de voir fleurir l'espionnage et la délation au profit du fisc, les Français doivent s'en prendre avant tout à eux-mêmes. Les peuples ont les politiciens qu'ils méritent. Le peuple français est sans défiance contre les flagorneurs à plat ventre devant lui, qui lui promettent la lune, et tel électeur qui, pour rien au monde, ne confierait la direction de ses propres affaires aux politiciens sollicitant son vote, n'hésitera pas un instant à lui confier celle des intérêts du pays. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

Abel Pollet vient de faire de nouvelles révélations. Vendredi, il a reconnu sa culpabilité dans la tentative d'assassinat de Bailleul. Il a également déclaré que la tentative de vol commise chez M. Hennion, en juillet 1904, avait été faite par la bande; les opérateurs auraient été les deux Belges arrêtés récemment par le parquet de Tournai et qui s'étaient fait une spécialité de l'effraction des coffres-forts. Les Belges firent preuve, chez M. Hennion, d'une audace inouïe. Ils pénétrèrent, vers dix heures du soir, dans les bureaux qui se trouvent entre les deux corps des bâtiments de la minoterie où les meules tournent nuit et jour. Ils allumèrent un bec de gaz, ce qui attira l'attention d'un meunier qui prévint M. Hennion. Les voleurs durent s'enfuir.

Naufrage d'une goélette dunkerquoise en Islande.

— Le 11 juin, la goélette *Mignonne* a fait naufrage à une dizaine de milles de la côte d'Islande. L'équipage a été sauvé et recueilli par le paquebot danois *Laura*.

LES FÊTES DE LILLE. — Vendredi soir a eu lieu, en l'une des salles de l'Hôtel de Ville, la distribution des prix alloués au concours et marche de machines fleuries. En 3e catégorie, le 8e prix est gagné par les *Joyeux cyclistes tourquennois*; la *Fanfare cycliste du Nord-Touriste* reçoit un prix de 100 francs; la *Fanfare de l'Union cycliste du Nord* obtient un prix de 75 fr.; en outre, un prix spécial de 15 francs est accordé aux *Joyeux pédaleurs de Tourcoing*.

NOMINATIONS JUDICIAIRES. — Est nommé juge suppléant au Tribunal de la Seine, M. Pascart, juge à Dunkerque.

Sont chargés pour 3 ans des fonctions de juges d'instruction aux tribunaux de : Hazebrouck, M. Coupelaud, juge au siège; Lille, M. Hermand, juge suppléant au siège.

M. Théry est nommé suppléant du juge de paix du canton Sud d'Hazebrouck.

LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES. — On a remonté, dans la journée de vendredi, trois cadavres de la fosse n° 2 de Courrières. Ce sont ceux de MM. Louis Delplanque, Arthur Lemaire, et Basile Decernes. Aucun corps n'a été remonté de la fosse n° 4.

COUPS DE COUTEAU A LIEVIN. — Au cours d'une rixe qui éclata entre plusieurs ouvriers briquetiers, Henri Claryasse, 20 ans, s'armant de son couteau, en porta plusieurs coups à Camille Demuynck, 29 ans. Le blessé porte une plaie profonde à la tête. L'agresseur est en fuite. L'état de Demuynck est grave.

NÉCROLOGIE

— C'est au milieu d'une très nombreuse affluence qu'ont eu lieu jeudi, à onze heures, en l'église de Rainsars, les funérailles de Mme Musy-Douay, mère de M. l'abbé Musy, aumônier du Demi-Pensionnat Saint-Louis. Aux notabilités de la commune s'étaient joints beaucoup de représentants du monde du commerce et de l'industrie des environs. En tête du cortège marchaient les enfants des écoles libres; les Dames de la Conférence (Saint-